|  |  |
| --- | --- |
|  | **The Maritime Fishermen’s Union**L’Union des Pêcheurs des Maritimes |
| *Tel 506.532.2485**Fax 506.532.2487**shediac@mfu-upm.com* | 408 rue Main StShédiac NBE4P 2G1 |

|  |  |
| --- | --- |
| FOR IMMEDIATE RELEASEJuly 27, 2015Maritime Fishermen's Union (MFU) pleased with Owner Operator announcement by Minister LeBlancThe Maritime Fishermen’s Union (MFU) heard the Federal Minister of Fisheries and Oceans say that his Department will move the Owner Operator policies into law through legislation. This announcement was made Tuesday July 25 at a meeting of the Canadian Independent Fish Harvesters Federation (CIFHF) in coastal Nova Scotia. Minister LeBlanc said that Preserving the Independence of the Inshore Fleet in Canada's Atlantic Fisheries (PIIFCAF) policy helps to generate stable and long-term economic prosperity in Atlantic Canada and it’s helping the middle class thrive."The MFU has been working diligently for many years to lobby government to protect and strengthen the owner operator and fleet separation policy. It has demanded intense dedication and resources. Carl Allen, President, of the MFU is thrilled with this announcement and sees it as a big win for the membership of the MFU and their families. He believes that this is a big step for Canada’s Fisheries and coastal communities. “There is much work to be done but we now have the strongest commitment we have seen in recent history”.South West Nova Scotia is one area in Atlantic Canada that has witnessed a strong corporate influence in the inshore fishery. This is a direct result of this policy not being upheld and respected by the DFO in the past.The Minister said that, he plans to make amendments to the Fisheries Act that will "enshrine the owner-operator and fleet separation law.""This would mean that the minister would be able to create regulation under law to prohibit a fisherman from using a license to enter a controlling agreement or other arrangements that are contrary to social and economic objectives that are beyond the spirit and intent of the owner-operator and fleet separation policies," LeBlanc said.Graeme Gawn is President of the MFU Local 9 in SWNS and attended the July 25th historic announcement. “This is what we have been working towards since 1997 and when these amendments are enacted and these policies become law, compliance with them will follow, and the loopholes will close” he said. “The Minister has delivered a firm and very strong commitment to introduce the proposed amendments to Parliament this fall, and they could be enacted by Spring of 2018. Inshore fishermen should celebrate this historic announcement” Carl Allen the President for the MFU commends DFO and the Minister for finally taking a strong stand on behalf of the independent inshore harvesters. He also wants people to know that, “We have aligned ourselves with other organizations under the CIFHF and this announcement is a result of industry coming together for the good of our Canadian fisheries. It is because of this recent announcement and the promised actions from the Minister and the DFO that we believe industry collaboration is of utmost importance. The Ministers’ commitment proves this.” For Further Information Contact: | **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**Le 27 juillet 2015**L'Union des pêcheurs des Maritimes satisfait de****l'annonce du ministre LeBlanc sur le principe du pêcheur-propriétaire**L'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM) a entendu le ministre fédéral des Pêches et des Océans dire que son ministère allait transférer la politique du Pêcheur-Propriétaire à la Loi sur les pêches par le biais de la législation. Cette annonce a été faite le mardi 25 juillet lors d'une réunion de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada (FPIC) en Nouvelle-Écosse.Le ministre LeBlanc dit que la Préservation de l'Indépendance de la Flottille de Pêche Côtière du Canada Atlantique (PIFPCAC) aide à générer une prospérité économique stable et à long terme au Canada atlantique et cela contribue à la prospérité de la classe moyenne.L’UPM travaille vigoureusement depuis plusieures années pour faire pression sur le gouvernement pour protéger et renforcer la politique de l'opérateur propriétaire et de la séparation de la flottille. Il a exigé un dévouement et des ressources intenses. Carl Allen, Présent, de l’UPM se réjouit de cette déclaration et considère ceci comme une grande victoire pour les membres de l’UPM et leurs familles. Il croit que c’est une grosse étape pour les pêches du Canada et les communautés côtières. « Il y a beaucoup de travail à faire, mais nous avons maintenant l'engagement le plus fort que nous ayons vu dans l'histoire récente ». Le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse est un secteur du Canada atlantique qui a connu une forte influence des corporations dans la pêche côtière. Ceci est le résultat direct de cette politique qui n'a pas été soutenue et respectée par le MPO dans le passé.Le ministre a dit qu’il envisageait d'apporter des modifications à la Loi sur les pêches qui «introniserait la loi sur les propriétaires et les exploitants et la séparation de la flottille»."Cela signifierait que le ministre pourrait créer un règlement en vertu de la loi pour interdire à un pêcheur d'utiliser un permis pour conclure un accord de contrôle ou d'autres arrangements qui sont contraires aux objectifs sociaux et économiques qui dépassent l'esprit et l'intention de la politique du propriétaire-opérateur et de la séparation de la flottille ", a déclaré M. LeBlanc.Graeme Gawn est président de l’UPM Lo-cal 9 dans SWNS et a assisté à l'annonce historique du 25 juillet. «C'est ce à quoi nous avons travaillé depuis 1997 et lorsque ces modifications sont adoptées et que ces politiques deviennent des lois, leur conformité suivra et les échappatoires fermeront», a-t-il déclaré. «Le ministre a livré un engagement ferme et très fort en présentant les amendements proposés au Parlement cet automne et ils pourraient être mis en force de loi au printemps 2018. Les pêcheurs côtiers devraient célébrer cette annonce historique"Carl Allen, le président de l’UPM, félicite le MPO et le ministre de prendre une position ferme au nom des pêcheurs côtiers indépendants. Il veut également que les gens sachent que: «Nous nous sommes alignés sur d'autres organisations sous la FPIC et cette annonce résulte de la concertation de l'industrie pour un bien de nos pêches canadiennes. C'est à cause de cette annonce récente et des mesures promises par le ministre et le MPO que nous croyons que la collaboration de l'industrie est de la plus haute importance. L'engagement du Ministre le démontre. "Pour plus d'informations Contacter: |

Carl Allen Graeme Gawn

506-870-0119 902-769-7052